



Les partenaires de l'ACJPB réunis pour inaugurer ses nouveaux locaux, hier. PHOTO P. P.

Enfin dans un local digne de ce nom

ACJPB L'association sert de médiateur pour des familles en crise. Elle obtient les bureaux qu'elle attendait tant

Voilà presque un an, l'Association de contrôle judiciaire du Pays basque (ACJPB) lançait un appel au président de la communauté d'agglomération. Faute d'un nouveau lieu de travail, ou d'une aide pour quitter ses locaux insalubres au centre de Bayonne, l'ACJPB était menacée. Jean Grenet a répondu à la demande du médiateur dans les conflits familiaux. Hier, les nouveaux quartiers de l'ACJPB étaient inaugurés.

Sis au 47, allées Marines, le lieu offre trois salles distinctes pour une activité dans de bonnes conditions (lire par ailleurs). « On peut par exemple avoir une prise en charge distincte des enfants et des adolescents », illustre le président de l'association, Gilles Lassabe. Cela dans un environnement digne. Ce n'était pas le cas dans le quasi-taudis de la rue Victor-Hugo (moisissures, fissures, peintures en lambeaux...), loué plus de 400 euros. L'ACJPB évoluait entre ces murs depuis 1989.

L'appel de l'association a pris la forme d'un courrier à Jean Grenet, en novembre 2011. « Je ne suis pas opposé à rencontrer ses représentants », indiquait à l'époque l'intéressé dans nos colonnes. Ce fut chose faite. Et l'Agglomération a proposé de mettre gracieusement à disposition un appartement en sa possession. Cela dans l'immeuble où loge déjà l'association Gadje voyageur, qui travaille au contact des gens du voyage. « Une attitude régle », glisse à propos du président de l'ACBA André Montaut, directeur de l'ACJPB et dans le civil militant politique contradictoire du même président.

Un peu de sérénité apportée

Il y a un an, avant ce déménagement, l'institution bouclait un exercice en déficit d'environ 20 000 euros et les perspectives ne laissaient pas d'inquiéter. La question du local réglée apporte un peu de sérénité. Mais dans un contexte de finances publiques tendues (baisse l'année dernière du

fonds interministériel de prévention de la délinquance), le représentant de la cour d'appel de Pau indiquait, hier, que « les subventions demandées aux collectivités par l'ACJPB doivent être accordées ». C'est encore loin d'être systématique.

P. P.

MISSIONS

L'ASSOCIATION DE CONTRÔLE JUDICIAIRE DU PAYS BASQUE (ACJPB) travaille au relais de la justice. Elle permet à des parents d'assumer leur rôle auprès de leurs enfants, dans le contexte de séparations conflictuelles.

Le Point rencontre de l'ACJPB sert d'intermédiaire entre les parents qui se déchirent et facilite le passage de l'enfant de l'un à l'autre. Le lieu de vie que propose l'association permet aussi des moments passés ensemble. Pour quelques heures, parents et enfants s'y retrouvent pour diverses activités.